



Mise en œuvre de la certification FSC™

PRIF du Maubué – Forêt régionale du Maubué

Forêt régionale de Célie

Bois du Boulay

Bois de La Grange

Surface totale : 271.46 ha

-

Surface retenue pour la certification : 270.25 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	270,25
4	-
5	-
6	-

Réseau de conservation	Surface (ha)
Surface d'îlots de vieillissement	70,39 (soit 26,05%)
Surface d'îlots de sénescence	8,75 (soit 3,24 %)
Surface totale des îlots	79,14 (soit 29,28 %)
Surface milieux associés	3,19 (soit 1,18 %)
Surface zone humide (mare, rû, zone tampon)	7,36 (soit 2,73 %)
Surface totale réseau de conservation	89,69 (Soit 33,18%)

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Périmètre	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles	3
2.1. Les HVC type 1-3	4
3. HVC retenues : mesures et suivis	14
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales	14
3.2. Synthèse des HVC	16
4. Autres éléments	18
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	18
4.2. Arbres morts et vivants-habitats	18
4.3. Réseau de conservation	18
4.4. Espèces invasives	19

Introduction

La forêt régionale de Maubué s'étend aujourd'hui sur 270 hectares, elle comprend au sud, la forêt de Célie, et au nord les bois de la Grange et du Boulay.

Au cœur du Val Maubuée, agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée, la forêt est divisée par les infrastructures routières et ferroviaires. Propriété de la région Ile-de-France depuis plus de vingt ans, la forêt de Célie était couverte par un document d'aménagement, échu en 2017 et réédité pour la période 2020-2034.

Les bois de la Grange et du Boulay, acquis 5 ans plus tard, ont été récemment soumis au régime forestier et sont donc inclus depuis 2020 dans le nouveau document d'aménagement forestier en vigueur. Ils sont ainsi tous deux, ajoutés dans le périmètre de certification FSC® en 2021.

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) du Maubué. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par un tableau récapitulant les **H**autes **V**aleurs de **C**onservation (HVC) qui feront l'objet d'un suivi.

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux.

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt régionale du Maubué, le périmètre retenu est l'ensemble des parcelles forestières de l'aménagement forestier 2020-2034 à l'exception d'une partie de la parcelle forestière 31 de 1.21 ha car elle est enclavée par les propriétés de l'EPA-MARNE où la communauté « Roms » est installée illicitement depuis plusieurs années, détériorant ainsi nos peuplements (cf. annexe 1 : carte des classements des unités de gestion).

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Boisée en grande partie depuis le 18^{ème} siècle et assez peu exploitée, la forêt est caractérisée par des vieux peuplements de gros chênes, en mélange avec d'autres essences feuillues. C'est ce qui fait la qualité paysagère de Maubué. Les grandes allées offrent de belles perspectives et les nombreux sentiers qui sillonnent les bois permettent de s'immerger dans la nature et d'observer les mares et les trouées de lumière. Attractive de par sa situation urbaine, la forêt est très fréquentée par les locaux notamment.

Aujourd'hui, trois Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique type 1 et 2 couvrent la forêt et sont décrites ci-dessous.

Ces classements traduisent bien la richesse écologique de Maubué, milieu forestier jalonné par les vieux arbres, un réseau de mares notables et quelques zones ouvertes.

La forêt est fondamentale pour la survie de la biodiversité dans un contexte fortement urbanisé ; elle fait d'ailleurs partie de la Trame Verte et Bleue de la région Ile-de-France en jouant le rôle de réservoir et corridor. La fonction écologique est donc classée en enjeu reconnu sur les 270 ha.

¹ Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FSC® en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

Depuis le 17 août 2021, l'Arrêté interPréfectoral (77/93/94) de Protection de Biotope (APPB) n°2021-2217, résultante de la révision de l'APPB n°2006-3713 de 2006 inclut la forêt de Célie et le bois du Boulay. Cet APPB de 2006 portait protection à l'ensemble du Bois Saint Martin, massif jouxtant, en partie, la forêt régionale de Célie.

Lors de l'acquisition par la Région Ile-de-France via l'Agence des espaces verts en novembre 2020, l'AEV a demandé une révision de ce dernier afin d'ouvrir, de manière maîtrisée, une partie du bois au public qui jusque-là n'y avait pas accès. Lors de la révision de cet APPB par les services de l'État, il a été décidé que cette ouverture devait être compensée. L'extension du périmètre sur Célie et Boulay fut une des mesures compensatoires. De fait, depuis août 2021, la forêt de Célie et le bois du Boulay font partie du nouveau périmètre de l'APPB (cf. annexe 2 : périmètre de l'APPB de 2021).

Ce chapitre fait ainsi l'inventaire sur la forêt, de l'ensemble des valeurs présentes ; valeurs qui pourront ou non être retenues dans le chapitre suivant comme Haute Valeur de Conservation. Par ailleurs, aucun captage d'eau n'est présent et il n'a pas de rôle de protection.

Les valeurs qui seront détaillées ici sont donc :

- **les valeurs environnementales de type 1 et 3**
- **les valeurs culturelles de type 6.**

2.1. Les HVC type 1-3

2.1.1. HVC type 1-3 systématiques

• **La ZNIEFF de type 1 : « Parc de Malnoue et bois de Célie » n° 110020194**

La forêt de Célie est entièrement classée en ZNIEFF de type 1.

➤ Habitats déterminants de la ZNIEFF :

- Eaux douces stagnantes. *Code Corine 22*
- Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles. *Code Corine 41.27*
- Hêtraies neutrophiles. *Code Corine 41.13*
- Chênaies aquitanoligériennes sur podzols. *Code Corine 41.54*
- Bois marécageux d'Aulnes. *Code Corine 44.91*

Parmi ces habitats listés, nous retiendrons pour le suivi des HVC, l'habitat « Eaux douces stagnantes » seulement car « Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles », « Hêtraies neutrophiles », « Chênaies aquitanoligériennes sur podzols » sont des peuplements qui seront maintenus de par notre gestion en irrégulier, cela ne nécessite donc pas de suivi particulier.

L'habitat « Bois marécageux d'Aulnes » n'est que très peu présent sur le site : moins de 1% de la surface d'après l'étude Écosphère 2010 et est localisé en la parcelle 20 hors sylviculture et en parcelle 11b dans l'îlot de sénescence. Cela ne nécessite donc pas de suivi particulier.

➤ Espèces déterminantes de la ZNIEFF :

Groupe	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire De l'espèce
Coléoptères	<i>Uloma culinaris</i> Linnaeus, 1758	Ténébrion gourmand
Oiseaux	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Bécasse des bois
Ptéridophytes	<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borreri</i> (Newman) Fraser-Jenk., 19	Dryoptéris écailleux, Dryoptéris de Borrer
	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons
	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides
	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages

Le Polystic à aiguillons (données datant de 2001) n'a pas été contacté en 2009 par Ecosphère qui émet en 2010, l'hypothèse d'une potentielle confusion avec une autre espèce. Il ne sera pas non plus contacté par le CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien) en 2020. L'espèce ne sera donc pas suivie par manque de données.

De même, pour la fougère des marais, nous n'avons aucune donnée sur la forêt de Célie, nous émettons l'hypothèse que cette espèce se situe certes dans la ZNIEFF mais en dehors de la forêt de Célie.

Quant à la faune, nous retiendrons que leurs habitats respectifs sont maintenus de par notre gestion et ne seront donc pas retenues comme HVC.

• **La ZNIEFF de type 1 : « Bois de la Grange et étang de Gibraltar » n° 110020105**

Une partie seulement du bois de La Grange est classée ZNIEFF notamment en sa partie Ouest.

➤ Habitats déterminants de la ZNIEFF :

- Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles. Code Corine 41.27
- Eaux douces stagnantes. Code Corine 22
- Forêts de ravin à Frêne et sycomore. Code Corine 41.41

Parmi ces habitats listés, nous retiendrons pour le suivi des HVC, l'habitat « Eaux douces stagnantes » seulement car « Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles » sont des peuplements qui seront maintenus de par notre gestion en irrégulier, cela ne nécessite donc pas de suivi particulier et l'habitat « Forêts de ravin à Frêne et sycomore » n'est pas présent sur le périmètre régional.

➤ Espèces déterminantes :

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
--------	------------------	------------------

	de l'espèce	De l'espèce
Oiseaux	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs
Phanérogames	<i>Helleborus viridis</i> L. 1753	Hellébore vert Herbe de saint Antoine
	<i>Typha x elata</i> Boreau, 1857	Massette glauque
Ptéridophytes	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons
	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides

À noter que seule l'espèce Polystic à frondes soyeuses a été inventoriée sur le domaine régional, nous émettons l'hypothèse que les autres espèces sont peut-être présentes dans la ZNIEFF mais du côté de l'étang de Gibraltar hors propriété régionale.

2.1.2. HVC 1-3 additionnelles

✓ Habitats :

Suite à l'étude du CBNBP de 2020, des fiches descriptives à enjeux ont été rédigées sur la forêt de Célie. Elles décrivent les habitats suivants :

➤ Végétations APHN (Arrêté de Protection des habitats naturels), déterminante pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France :

- Aulnaies-frênaies (*Alnion glutinoso - incanae*) Code Corine 44.3
 - Intérêt **patrimonial très fort** – parcelles 20 et 11a – 36 750 m²
 - La parcelle 11a est traitée en îlot de vieillissement ILV, ne nécessite donc pas de suivi particulier
 - La parcelle 20 est classé hors sylviculture, ne nécessite donc pas de suivi particulier.

➤ Végétations APHN et déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France :

- Herbiers libres flottants des eaux méso-eutrophes (*Lemno trisulcae - Salvinion natantis*) Code Corine 22.411
 - Intérêt **patrimonial fort** – parcelle 13 – 250 m²
 - Inféodés aux mares donc sera incorporé dans le suivi des mares
- Prairies humides maigres sur sol acide (*Juncion acutiflori*) Code Corine 37.312
 - Intérêt **patrimonial fort** – parcelles 13 et 11 – 1 060 m²
 - Bords de chemins, la gestion en entretien du site permet de maintenir cet habitat, ne nécessite donc pas de suivi particulier.

- Ourlets humides et ombragés (*Impatiens noli-tangere* - *Stachyon sylvaticae*) *Code Corine 37.72*
 - Intérêt **patrimonial fort** – le long de tous les chemins quasiment – 11 800m²
 - ne nécessite donc pas de suivi particulier, ligneux systématiquement enlevés et fauchage tardif du site permet d'entretenir ce milieu qui se situe dans les accotements.
- Saulaies marécageuses (*Salicion cinerea*) *Code Corine 44.92*
 - Intérêt **patrimonial fort** – parcelle 11b, et ponctuellement parcelles 13, 8,9 - 2 600m²
 - aucune menace n'a été identifiée dans le rapport du CBNBP de 2020 et la plus grande station étant la parcelle 11b classée ILS, ne nécessite donc pas de suivi particulier.
- Herbiers à Characées (*Charion fragilis*) *Code Corine 22.441*
 - Intérêt **patrimonial fort** – parcelle 11b - 125m²
 - Sera incorporé dans le suivi des mares.

➤ Végétations déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France :

- Herbiers enracinés des eaux calmes à émergence estivale (*Ranunculion aquatilis*) *Code Corine 22.432*
 - Intérêt **patrimonial fort** – parcelle 4 - 1 station 125 m²
 - Sera incorporé dans le suivi des mares
- Roselières basses (*Eleocharito palustris* - *Sagittarion sagittifoliae*) *Code Corine 53.14*
 - Intérêt **patrimonial fort** - parcelle 10 – 1 station de 95 m²
 - Sera incorporé dans le suivi des mares
- Magnocariçaies à Laîche raide (*Caricetum elatae*) *Code Corine 53.2151*
 - Intérêt **patrimonial fort** – parcelles 13-14-10-4 – 780 m²
 - Sera incorporé dans le suivi des mares
- Herbiers enracinés à feuilles flottantes des eaux calmes mésotrophes (*Nymphaeion albae*) *Code Corine 22.431*
 - Intérêt **patrimonial fort** – parcelles 4 et 10 – 125 m²
 - Sera incorporé dans le suivi des mares

➤ Végétations autres :

- Roselières hautes (*Phragmition communis*) *Code Corine 53.2*
 - Intérêt **patrimonial modéré** – en dehors des propriétés régionales - 6 500 m²
 - Ne pourra donc être suivi par l'AEV
- Chênaies acidiphiles sous climat ligérien (*Quercion robori* - *pyrenaicae*) *Code Corine 41.54*
 - Intérêt **patrimonial modéré** – 33 000m²
 - Ces boisements constituent le climax des systèmes acides atlantiques. Aucune menace n'a été observée au sein de ces boisements en 2020, la gestion de la forêt en traitement irrégulier correspond tout à fait à la pérennité de ces habitats. Cela ne nécessite donc pas de suivi particulier.

✓ Flore :

Notons que la plupart de ces espèces ont été observées en 2010 (Étude écosphère 2010) avec un effectif très faible (un seul individu pour certaines) puis les résultats sont confortés avec l'inventaire du CBNBP de 2020.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	COT. UICN IDF
Dryopteris écailleux	<i>Dryopteris affinis</i> <i>subsp. borrieri</i>	LC
Renoncule aquatique	<i>Ranunculus aquatilis</i>	DD
Cardamine flexueuse	<i>Cardamine flexuosa</i>	LC
Lentille d'eau à plusieurs racines	<i>Spirodella polyrhiza</i>	LC
Potamot luisant	<i>Potamogeton lucens</i>	LC
Eperviaire lisse	<i>Hieracium laevigatum</i>	LC
Potamot à feuille des Renouées	<i>Potamogeton</i> <i>polygonifolius</i>	NT
Petit salsifis	<i>Tragopogon pratensis</i> <i>subsp. minor</i>	LC
Laîche distique	<i>Carex disticha</i>	NT
Peucedan de France	<i>Peucedanum gallicum</i>	LC

Cotation UICN IDF 2011 :

EN=En danger

VU=Vulnérable

LC=préoccupation mineure

CR= en danger critique d'extinction

NT=quasi menacée

DD=manque de données pour définir un statut.

Parmi les espèces citées ci-dessus, nous avons choisi de ne détailler que celles qui ont des enjeux forts ou très forts, c'est-à-dire qui ont un statut CR et EN. Or, aucune espèce n'entre dans cette catégorie à ce jour.

✓ **Faune :**

○ **AVIFAUNE :**

L'ensemble des données disponibles pour la forêt de Célie font ressortir les espèces suivantes (étude écosphère 2010, BIOTOPE 2017 et base CETTIA) :

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	COT. UICN IDF 2018	DATE D'OBSERVATION
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	EN	2017
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	EN	2017
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	VU	2010
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	VU	2017
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	VU	2017
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	VU	2001
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	VU	2001
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	VU	2017
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	VU	2001
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	VU	2001
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	VU	2001
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	VU	2017
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	NT	2017
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	NT	2010
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	NT	2001
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	NT	2010
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	NT	2017
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	2010
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	2017
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC	2015
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	2017
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC	2010
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	2017
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC	2019
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	2017
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC	2019
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC	2010
Gallinule Poule- d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC	2019
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	2017
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	LC	2001
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	2016
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristanus</i>	LC	2010
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	2016
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	2017
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	2017
Grosbec casse- noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC	2010
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	2017
Hibou moyen duc	<i>Asio ottus</i>	LC	2017
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC	2017
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	LC	2019
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	2017
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	LC	2016
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	2017
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	LC	2010
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	LC	2017
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	2016
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	LC	2018
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC	2010

Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	2017
Pigeon biset semi domestique	<i>Columba livia</i>	LC	2017
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC	2010
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	2016
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	2017
Pivert	<i>Picus viridis</i>	LC	2018
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	2016
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC	2010
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	LC	2017
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	2016
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC	2010
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC	2016
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	2019
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	2016
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	NA	2017
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-	2019
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	NA	2019

Cotation UICN IDF 2018 :

EN=En danger

CR= en danger critique d'extinction

VU=Vulnérable

NT=quasi menacée

LC=préoccupation mineure

Parmi les espèces citées ci-dessus, nous avons choisi de ne détailler que celles qui ont des enjeux forts ou très forts et qui ont été observées récemment. Cela permet d'établir la liste ci-dessous :

- **Le pouillot fitis** qui en climat tempéré, recherche les broussailles arbustives des clairières et régénérations forestières, les landes, les pentes broussailleuses sèches ou au contraire les boisements frais, la saulaie, l'aulnaie-frênaie, les peupleraies claires. En maintenant ces habitats, nous maintenons l'espèce donc pas de suivi particulier.
- **La tourterelle des bois** préfère l'ombre et le couvert d'une végétation de taille moyenne à grande, arbres et futaies, taillis et buissons, lisière de forêt. La gestion mise en place sur notre massif est en corrélation avec les attentes de l'espèce, ce qui ne nécessitera donc pas de suivi particulier.

✓ **Entomofaune :**

L'ensemble des données disponibles pour la forêt de Célie font ressortir les espèces suivantes (étude écosphère 2010 et base CETTIA) :

GRUPE	NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	DATE	ENJEU
COLÉOPTÈRE	-	<i>Platyrhinus latirostris</i>	2010	-
COLÉOPTÈRE	Ténébrion gourmand	<i>Uloma culinaris</i>	2010	ZNIEFF-IDF
HYMENOPTÈRE	Frelon européen	<i>Vespa crabro</i>	2016	-
LÉPIDOPTÈRE	Petit Sylvain azuré	<i>Limenitis camilla</i>	2016	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Aurore (L')	<i>Anthocharis cardamines</i>	2016	Faible

LÉPIDOPTÈRE	Boarmie crépusculaire (La)	<i>Ectropis crepuscularia</i>	2017	
LÉPIDOPTÈRE	Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i>	2017	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Vulcain (Le)	<i>Vanessa atalanta</i>	2017	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Gamma (Le), Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	2017	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Tristan (Le)	<i>Aphantopus hyperantus</i>	2017	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>	2013	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Petit Mars changeant (Le)	<i>Apatura ilia</i>	2017	modéré
LÉPIDOPTÈRE	Thécle du prunier	<i>Satyrrium pruni</i>	2010	modéré
ODONATE	Agrion Jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	2017	Faible
ODONATE	Anax empereur (L')	<i>Anax imperator</i>	2017	Faible
ODONATE	Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>	2017	Faible
ODONATE	Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	2017	Faible
ODONATE	Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	2017	Faible
ODONATE	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	2017	Faible
ODONATE	Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	2017	Faible
ODONATE	Libellule à quatre tâches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	2017	Faible
ODONATE	Sympétrum de fonscolombe	<i>Sumpetrum fonscolombii</i>	2010	modéré
ODONATE	Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>	2010	modéré
ORTHOPTÈRE	Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	2010	Faible
ORTHOPTÈRE	Oecanthus pellucens	<i>Grillon d'italie</i>	2010	Faible
ORTHOPTÈRE	Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	2010	Faible
TRICOPTÈRE	-	<i>Glyptotaelius pellucidus</i>	2017	-

Très peu de données entomologiques sur la forêt de Célie. Parmi les espèces citées ci-dessus, peu d'espèces possèdent un enjeu autre que faible.

Cependant, une espèce présente et vu en 2010 sur la forêt de Célie est déterminante ZNIEFF de la région Île-de-France, *Uloma culinaris*, un petit coléoptère (12-15mm) saproxylique, détritiphage, dans le bois pourri de feuillus, considéré comme assez rare en France et rare en Ile-de-France. Le maintien de son habitat permettra à l'espèce d'être pérenne sur la forêt de Célie donc pas de suivi particulier.

✓ **Amphibiens :**

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	ENJEU
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	Assez fort
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	Assez fort
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Modéré
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Faible
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Faible
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Faible
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Faible

Ces espèces sont inféodées aux mares, fossés et zones humides. Les menaces qui pourraient peser sur ces habitats sont soit l'assèchement par la rupture de l'alimentation en eau, soit la fermeture du milieu par le développement végétal naturel et par l'atterrissement progressif dû à l'accumulation de matière organique dans l'eau.

✓ **Reptiles :**

4 espèces de reptiles ont été observées et sont rapportées dans l'aménagement forestier 2006-2017. Seule la Vipère péliade a un **enjeu fort**. Cependant, elle n'a pas été observée depuis 2005 et cette observation est incertaine.

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	ENJEU
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	Faible
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Faible
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Faible
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	Fort

✓ **Mammifères :**

Les données concernant les mammifères résultent de l'inventaire Écosphère en 2010.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	ENJEU
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Faible
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	Faible
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Faible
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Faible
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	Faible
Écureuil	<i>Sciurus vulgaris</i>	Faible

Plus précisément, voici la liste des chiroptères présents sur la forêt de Maubué :

Nom scientifique	Nom commun	ZNIEFF	LRR	LRN	PN	DHFF
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	DZ 4	LC	LC	Article 2	Ann IV
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	DZ 4	NT	NT	Article 2	Ann IV
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	DZ 4	NT	VU	Article 2	Ann IV
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	DZ 4	EN	LC	Article 2	Ann IV
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	DZ 6	LC	LC	Article 2	Ann IV
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	DZ 4	LC	LC	Article 2	Ann IV
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	DZ 2	LC	LC	Article 2	Ann IV
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	DZ 4	NT	NT	Article 2	Ann IV
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	DZ 2	NT	NT	Article 2	Ann IV
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	DZ 8	VU	NT	Article 2	Ann IV

Tableau 18. Espèces de chiroptères recensées en forêt régionale de Célie

Légende

ZNIEFF :

DZ 2 : Determinante par la présence de sites d'hibernation de 50 individus et plus.

DZ 4 : Determinante par la présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.

DZ 6 : Determinante par la présence (i) de sites d'hibernation de 5 individus et plus et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus.

DZ 8 : Determinante par la présence (i) de sites d'hibernation en milieu naturel (grotte, carrières...) sans condition d'effectif, (ii) de sites d'hibernation dans l'habitat humain de 10 individus ou plus, (iii) de sites de reproduction en milieu naturel (gîte

LRR : liste rouge régionale / LRN : liste rouge nationale

LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : vulnérable ; EN : en danger.

PN : Protection nationale - Article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : protection des individus, des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

DHFF : DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages - Ann IV : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

10 espèces de chiroptères ont été relevées en 2019 sur Célie dont une espèce à **enjeu très fort : Le Murin de Daubenton** qui a été contacté très communément sur les allées de la forêt de Célie et sur la prairie au bord de l'étang (rapport Ecosphère-2010 et étude Auddicé de 2019).

Rarement éloigné de l'eau, le Murin de Daubenton est considéré comme une espèce forestière. Plutôt cavernicole en hiver, le Murin de Daubenton privilégie les cavités arboricoles en période estivale et notamment dans les feuillus, avec une préférence semblerait-il pour le chêne, le bouleau, le charme, l'orme et le hêtre. Son territoire de chasse est avant tout au-dessus des eaux calmes et des étangs. Il fait des incursions régulières dans les milieux boisés riverains, les lisières et les allées forestières. La sylviculture raisonnée reste le moyen le plus efficace pour permettre à l'espèce d'être pérenne à la condition de laisser de vieux arbres à larges cavités en cloche très recherchés par les colonies de mâles ou de femelles. Ce que notre nouveau document d'aménagement prend en compte.

Une 2^{ème} espèce à un **enjeu fort** car elle est classée « **vulnérable** » au niveau régional et « quasi-menacée » au niveau national : **la Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*). Elle n'a pas été identifiée de façon sûre dans le boisement, mais sa présence reste probable.

Le groupe Noctule/Sérotine a été enregistré dans tout le boisement mais le sud de la retenue d'eau semble être le lieu majeur d'activité pour les espèces du groupe ainsi que les larges allées forestières comme l'allée de Célie et de façon plus anecdotique dans le reste des allées du sud du bois. La Sérotine commune et la Noctule de Leisler sont recensées avec un nombre de contacts très faible, il s'agit sans doute d'individus en déplacement.

La Sérotine commune fréquente les milieux mixtes quels qu'ils soient. Elle occupe essentiellement des gîtes d'origine humaine (grange, bâtiment, église...) qu'on ne trouve pas au sein du site. De ce fait, à l'échelle du massif, on peut favoriser les habitats de chasse (lisière, clairière), par la création ou l'agrandissement des clairières, ou en favorisant l'étagement des lisières (transition de l'étage herbacé à l'étage arboré en passant par l'étage arbustif). La Sérotine commune chasse dans les milieux ouverts mixtes, les prairies, les zones humides, les lisières, les bocages, les parcs et jardins, les éclairages urbains...

L'espèce a un régime alimentaire opportuniste. Elle consomme des Coléoptères, des Lépidoptères, des Trichoptères, des Diptères et des Hyménoptères.

HVC 6 potentielles : valeur culturelle

- ✓ Ancienne voie chemin de fer

La période Menier (1825--1959)

L'arrivée de la famille Menier va radicalement transformer le village rural de Noisiel en cité industrielle.

C'est dans le contexte de la révolution industrielle, que Jean Antoine Brutus Menier installe en 1825 une fabrique de poudres pharmaceutiques dans le vieux moulin de Noisiel. Son fils, Émile Justin Menier, reprend les affaires en 1853 et transforme l'entreprise familiale en un véritable empire industriel exclusivement consacré à la production de chocolat.

Émile Justin Menier associe à son entreprise un programme social de grande ampleur. Entre 1874 et 1902, plus de 300 logements et des équipements collectifs sont construits procurant un cadre de vie pratique et avantageux aux ouvriers de la chocolaterie. La cité ouvrière se développe à l'ouest de l'ancien village, en face de l'usine, sur la pente douce du plateau de la Brie descendant vers la Marne puis une ligne de chemin de fer est construite pour acheminer les matières directement au pied de l'usine.

Nous retrouvons aujourd'hui les vestiges de cette ancienne ligne dans le Bois de La Grange où des traverses de chemin de fer sont encore visibles, le public peut l'emprunter à pieds. Aucun suivi nécessaire sur cette HVC, ce chemin est piéton, elle ne sera donc pas retenue.

- ✓ Extraction potentielle de fer sur Célie ou carrière d'extraction

Suite à la consultation des parties prenantes, l'association RENARD nous a fait le retour suivant : le réseau de mares au sud du chemin des Vaches est soit un site d'extraction de fer, soit un site de carrière qui a servi à bâtir le château d'Émerainville. N'ayant pas plus d'informations sur ce sujet, nous décidons de ne pas retenir cette valeur comme **Haute Valeur de Conservation**.

3. HVC retenues : mesures et suivis

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme **Haute Valeur de Conservation** : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.2).

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales

Au vu des éléments fournis ci-dessus, il est décidé de retenir les HVC suivant :

- ✓ **Mares forestières et milieux associés : MAUBUE_HVC1-3_01**

Une grande partie de la forêt est classé ZNIEFF. Le principal intérêt du site repose sur son réseau de mares dense. L'habitat Eaux douces stagnantes (22) est déterminant de ZNIEFF et est retenu ainsi que les habitats à enjeux fort et très fort inféodés aux zones humides.

Parcelle : 1-2-3-4-6-7-9-10-11-13-14-15-17-20-21-22-23-25-26-28 (voir carte du réseau de conservation)

État actuel : Le réseau de mares est relativement dense. La plupart des mares sont fonctionnelles et en bon état de conservation. Pour le restant, il faudra prévoir des travaux de restauration en priorisant les mares qui sont en pleine fermeture.

Mesure de gestion : Maintien de l'ouverture des mares : lors du martelage, la consigne est donnée de marteler les arbres/arbustes en bordure de mares limitant l'arrivée de lumière au sol. Si possible et nécessaire dans le cas de mares très refermées, des restaurations peuvent être prévues. La fermeture du milieu est également la principale menace pour les différents habitats cités ci-dessous.

Suivi : suivi de l'évolution du milieu lors de chaque campagne de martelage et lors de tous travaux planifiés. Inventaire prévu tous les 10 ans sur un état de conservation des mares et cartographie des habitats tous les 5 ans.

Un point de vigilance est à apporter à l'état de conservation des habitats suivants :

- Herbiers libres flottants des eaux méso-eutrophes (Lemno trisulcae - Salvinion natantis)
- Herbiers à Characées (Charion fragilis)
- Herbiers enracinés des eaux calmes à émergence estivale (Ranunculion aquatilis)
- Roselières basses (Eleocharito palustris - Sagittarion sagittifoliae) Magnocariçaises à Laîche raide (Caricetum elatae)
- Herbiers enracinés à feuilles flottantes des eaux calmes mésotrophes (Nymphaeion albae)
- Magnocariçaises à Laîche raide (Caricetum elatae)

✓ ***Dryopteris affinis* : MAUBUE.HVC1-3_02**

Parcelles : 9 et 11

État actuel : cartographie des stations via l'étude du CBNBP de 2020. Les espèces sont donc présentes sur le massif.

Mesure de gestion : Délimitation de la zone à conserver lors de tous travaux planifiés

Suivi : suivi de l'évolution de la station via un inventaire prévu tous les 5 ans sur un état de conservation.

✓ ***Polystichum setiferum* : MAUBUE.HVC1-3_03**

Parcelles : 11 et 15

État actuel : cartographie des stations via l'étude du CBNBP de 2020. Les espèces sont donc présentes sur le massif.

Mesure de gestion : Délimitation de la zone à conserver lors de tous travaux planifiés.

Suivi : suivi de l'évolution de la station via un inventaire prévu tous les 5 ans sur un état de conservation.

✓ ***Spirodela polyrhiza* : MAUBUE.HVC1-3_04**

Parcelles : 4 - 6 - 7 - 9 - 11 - 14 - 20

État actuel : cartographie des stations via l'étude du CBNBP de 2020. Les espèces sont donc présentes sur le massif.

Mesure de gestion : Délimitation de la zone à conserver lors de tous travaux planifiés.

Suivi : suivi de l'évolution de la station via un inventaire prévu tous les 5 ans sur un état de conservation.

Les HVC de type 1-3 sont représentées en annexe.

3.2. Synthèse des HVC

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
MAUBUE_HVC1-3-01 Mares et milieux associés	1-2-3-4- 6-7-9-10- 11-13-14-15- 17-20-21- 22-23-25- 26-28	7,36	Le réseau de mares est relativement dense. La plupart des mares sont fonctionnelles et en bon état de conservation. Pour le restant, il faudra prévoir des travaux de restauration en priorisant les mares qui sont en pleine fermeture	Fermeture du milieu, lignification, eutrophisation et atterrissement des mares.	Marquage des arbres à abattre à proximité avant martelage pour permettre le maintien en lumière. Pas de rémanents d'exploitation dans les mares une fois les travaux réceptionnés. Restauration des mares qui sont en train de se fermer.	Visite des mares qui passent en coupe ou en travaux. Vérification après coupes et travaux qu'aucun rémanent n'est présent dans la mare. Cartographie des milieux associés pour s'assurer qu'ils sont toujours présents	À chaque passage en coupe des parcelles. Restauration : quand jugé nécessaire lors du suivi et budgétairement possible. Tous les 5 ans	Visite et vérification effectuée Maintien de l'ouverture des mares Maintien des habitats associés à enjeux forts et très forts
MAUBUE_HVC1-3-02 Dryopteris affinis	9 et 11		Cartographie des stations via l'étude du CBNBP de 2020. Les espèces sont donc présentes sur le massif.	Disparition des stations pour cause de travaux	Délimitation de la zone à conserver lors de tous travaux planifiés	Suivi de l'évolution de la station via un inventaire sur un état de conservation	Tous les 5 ans	Maintien des stations

MAUBUE_HVC1-3_02 <i>Polystichum setiferum</i>	11 et 15		Cartographie des stations via l'étude du CBNBP de 2020. Les espèces sont donc présentes sur le massif.	Disparition des stations pour cause de travaux	Délimitation de la zone à conserver lors de tous travaux planifiés	Suivi de l'évolution de la station via un inventaire sur un état de conservation	Tous les 5 ans	Maintien des stations
MAUBUE_HVC1-3_02 <i>Spirodela polyrhiza</i>	4 - 6 - 7 - 9 - 11 - 14 - 20		Cartographie des stations via l'étude du CBNBP de 2020. Les espèces sont donc présentes sur le massif.	Disparition des stations pour cause de travaux	Délimitation de la zone à conserver lors de tous travaux planifiés	suivi de l'évolution de la station via un inventaire sur un état de conservation	Tous les 5 ans	Maintien des stations

4. Autres éléments

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi-naturelle. La carte en annexe représente le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour les forêts de Maubué et complétées au fur et à mesure des passages en coupe. A ce stade de l'aménagement, seules des ouvertures de cloisonnement ont eu lieu. Aucun arbre n'a donc été recensé.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	8,75
Îlot de vieillissement	70,39
Zone ouverte (milieux associés)	3,19
Mares, cours d'eau et leurs zones tampon	5,86 + 1,5
TOTAL	89,69 soit 33,18%

Îlots de vieillissement et de sénescence :

Suite au nouveau document d'aménagement forestier, la forêt est divisée en 49 unités de gestion traitées soit en irrégulier, soit en îlot de vieux bois et en hors sylviculture.

La caractéristique première de la forêt de Maubué est l'âge avancé de ses peuplements qui lui confère une valeur environnementale et paysagère importante. Il est donc nécessaire de travailler au maintien de cette qualité, et donc des très gros bois, tout en assurant le renouvellement des peuplements. L'enjeu est de ne pas brusquer les peuplements par cette remise en gestion, tout en permettant de redonner de la lumière et de l'espace aux gros bois les plus sains et d'assurer leur pérennité.

Dans ces unités de gestion classées en îlot de vieillissement avec objectifs sylvicole, l'objectif est de pousser les diamètres d'exploitabilité le plus longtemps possible. Cela représente 60,25 ha soit 22% de la forêt.

D'autres unités de gestion ont été classées en îlot de vieux bois (ou îlot de vieillissement sans objectifs sylvicoles), avec en leur centre, un îlot de sénescence où le peuplement est laissé en libre évolution, et autour de ce dernier, une zone tampon de 30 mètres de large où il est permis d'intervenir sur le plan sécuritaire, sans vocation sylvicole. Ces îlots de vieux bois représentent 10,15 ha soit 4% de la forêt et 3% d'îlots de sénescence.

Enfin, une petite partie de la forêt est mise hors sylviculture pour des raisons d'enjeux fort en terme de biodiversité et/ou d'accessibilité compliqué, c'est le cas de la parcelle 20 notamment, zones de développement d'une mosaïque de végétations à en jeux et présence ponctuelle d'espèce d'intérêt.

Gestion des milieux associés

- Une prairie existe sur la forêt régionale de Célie (env. 2 ha) sur les parcelles 2a et 6b. Depuis 2018, la gestion a changé et cette zone ouverte est passée en fauchage tardif (fauchage de la strate herbacée, 1 seule fois par an, en septembre avec exportation). Une mare prairiale a également été créée en septembre 2017 sur cette même zone. Afin de continuer à accueillir le public, nombreux, sur la forêt de Célie, 2 zones de 300 m² seront broyées deux fois par an (Mai et juillet) sur la prairie afin que les promeneurs puissent faire une pause et profiter de l'étang. La banque de graines présente sur cette prairie n'étant jusque-là pas connue, l'AEV a fait faire 4 relevés phytosociologiques sur ce secteur prairial en 2019, trois dans des faciès différents dont la gestion a changé et un dans la zone broyée pour l'accueil du public. Ces relevés ont permis de déterminer 33 espèces différentes de flore vasculaire (liste non exhaustive) dont un taxon patrimonial, le trèfle souterrain (*Trifolium subterraneum*) classé **EN** (en danger) dans la liste rouge de la région d'Île-de-France.
- Une deuxième petite zone ouverte est présente en limite des parcelles 11b et 12 d'une surface de 940 m² où la fauche est tardive laissant les cycles biologiques de la faune et de la flore se terminés.
- La parcelle forestière 18, classée « Hors sylviculture » de 0.43 ha est une zone ouverte avec quelques arbres, comprise entre la ligne SNCF et l'urbanisation. Elle fait notamment office d'entrée secondaire sur le site.
- 2 zones ouvertes sont également présentes derrière les résidences d'habitations sur le bois de la Grange, la gestion est différenciée.

4.4. Espèces invasives

Jusque-là méconnue, l'AEV a demandé une recherche des espèces exotiques envahissantes lors du diagnostic sur les végétations et la flore mené par le CBNBP en décembre 2020.

Huit espèces inscrites à la liste des plantes exotiques envahissantes de la région d'Île-de-France sont ainsi relevées et localisées (carte en annexe) :

- 7 espèces avérées et largement implantées dans la région :

Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté ÎdF	Cotation EEE ÎdF
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	Eurynaturalisé	AC	Avérée implantée
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Sainfoin d'Espagne	Eurynaturalisé	AC	Avérée implantée
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	Eurynaturalisé	AR	Avérée implantée
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Eurynaturalisé	AC	Avérée implantée

<i>Reynoutria japonica</i> Houltt., 1777	Renouée du Japon	Eurynaturalisé	CC	Avérée implantée
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Eurynaturalisé	CCC	Avérée implantée
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant	Eurynaturalisé	AC	Avérée implantée

- 1 espèce dont le caractère envahissant n'est pas encore avéré en Île-de-France :

<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	Eurynaturalisé	AC	Potentielle implantée
-------------------------------------	----------------	----------------	----	-----------------------

Compte tenu de leur écologie, certaines de ces espèces exotiques envahissantes pourraient bénéficier d'une lutte dirigée, comme l'Ailante glanduleux et le Robinier faux-acacia, qui pourraient coloniser les milieux ouverts ou les berges des zones humides.

Tout nouveau foyer de colonisation mérite ainsi d'être maîtrisé. Une surveillance de ces taxons est donc indispensable.

Des travaux de cerclage de l'écorce de l'Ailante glanduleux et d'abattage du Robinier faux-acacia peuvent être engagés lors des martelages et des campagnes d'arrachage du Sainfoin d'Espagne, de la Vigne-vierge commune et du Solidage géant peuvent être mises en place.

Une coupe et un bâchage des pieds de Renouée du Japon et un ratissage des stations de Lentille d'eau minuscule les plus importantes peuvent être entrepris. Tous les produits de coupe et de fauche doivent être exportés et traités à l'extérieur des sites, au sein d'entreprises spécialisées.

Un travail de retrait des individus de Laurier-cerise par dessouchage peut être mis en place avec export des individus hors sites pour un traitement au sein d'entreprises spécialisées. Cette opération peut également être accompagnée par un travail de communication auprès des riverains des sites à ce sujet. Il est effectivement fort probable que l'installation de cette espèce soit due au dépôt sauvage des produits de taille des haies au sein des sites, permettant aux fruits de libérer leurs graines et le développement d'individus. La dissémination des semences par les oiseaux pourrait être un facteur secondaire de cette dispersion et de cette installation.

Un budget pour lutter contre quelques-unes des espèces exotiques sera demandé en 2022 maintenant que leur présence et leur localisation sont avérées pour des travaux prévus en 2023. (cf. carte en annexe de la localisation des invasives).